REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DES LOGEMENTS SOCIAUX, DES TRANSPORTS ET DE L'EQUIPEMENT

AUTORITE MARITIME ET PORTUAIRE DU BURUNDI

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Avis d'Appel d'Offres

INVITATION A SOUMISSIONNER [IAS]
TRAVAUX

IAS N° :	08/Travaux/AMPB/CEP/2026
Maître d'Ouvrage :	Autorité Maritime et Portuaire du Burundi (AMPB)
Projet :	Projet Multinational BURUNDI/ZAMBIE de développement du Corridor de transport sur le Lac Tanganyika- Phase I- Réhabilitation du port de Bujumbura
Nom du Marché :	Travaux de protection de 21 zones de frayère dans le cadre du Projet de Réhabilitation du Port de Bujumbura et voies d'accès
Pays :	Burundi
Don N° :	FAD: 2100155040658; FAT: 5900155016181.

Méthode de passation de Marché : Appel d'Offres (international) ouvert (AOIO)

AOIO N° :	08/Travaux/AMPB/CEP/2026
Date de publication :	**…11…/…11……/2026**
Date limite de dépôt :	**…15……/…12……/2026**

P

1. La **République du Burundi** a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement ci-après dénommée la Banque pour financer le Projet Multinational BURUNDI/ZAMBIE de développement du Corridor de transport sur le Lac Tanganyika-Phase I- Réhabilitation du port de Bujumbura et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du Marché de Travaux de protection de 21 zones de frayère se trouvant à différents endroits du bord du lac Tanganyika.

2. Le **Projet Multinational BURUNDI/ZAMBIE de développement du Corridor de transport sur le Lac Tanganyika- Phase I- Réhabilitation du port de Bujumbura** *sollicite* des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir *les* Travaux de protection de 21 zones de frayère se trouvant aux endroits suivants du bord du Lac Tanganyika :

 - **Strate Bujumbura** : Kibero, Kajaga, Sagaplage, Cadilac, Port de Bujumbura, Kibenga, Kanyosha, Kizingwe, Mugere, Migera, Nyamusenyi, Nyaruhongoka, Makombe et Ruzibazi
 - **Strate Rumonge** : Kagongo, Dama, Kanyenkoko, Murembwe
 - **Strate Makamba**: Rimbo, Muguruka et Nyagatanga

 Les travaux consisteront en (i) la délimitation des zones de frayère identifiées à l'aide de 525 bouées posées sur des supports en béton armé et raccordées entre elles et (ii) la signalisation desdites zones sur les bordures du lac Tanganyika. Le délai d'exécution des travaux est de 120 Jours calendaires, y compris les délais de fourniture.

 Aucune marge de préférence ne sera appliquée dans le cadre du présent appel d'offres.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale ouverte en recourant à un Appel d'Offres ouvert (AOIO) telle que définie dans le Cadre de Passation des Marchés de la Banque d'octobre 2015 (https://www.afdb.org), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Cadre de Passation des Marchés.
4. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès du **Coordonnateur du Projet** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, durant les heures de travail, de 9 h 00 à 15 h 30, du lundi au vendredi
5. Le Dossier d'Appel d'offres en langue française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de Cinq cent mille (500 000 Bif) francs burundais. La méthode de paiement sera le versement sur le compte **N° 01110212309 C 11165 CC12959** ouvert au nom du Projet de développement du corridor de transport sur le lac Tanganyika, phase I : réhabilitation du port de Bujumbura/ BIF à la Banque de la République du Burundi. L'original du bordereau de versement constitue une pièce administrative exigée à chaque soumissionnaire. Le Dossier d'appel d'offres sera récupéré auprès du secrétariat de la Direction Générale de l'Autorité Maritime et Portuaire du Burundi (AMPB) sur présentation du Bordereau de versement à l'adresse ci-dessous, indiquée à la fin du présent IAS.
6. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **…15…/…12…./2026** à **10 Heures 00 (heure locale de Bujumbura)**. La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous à **11 Heures 00 (heure locale de Bujumbura), le même jour**.

7. Les Offres doivent être accompagnées d'une Garantie de soumission, pour un montant de **36.000.000 FBU** *ou son équivalent dans une monnaie librement convertible*

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

 Autorité Maritime et Portuaire du Burundi (AMPB) / *Port de Bujumbura – 11, avenue de la Tanzanie*.

 Bureau au *1er étage*
 B.P_6716, Bujumbura,
 Tél : (+257) 22 27 90 27
 Adresse électronique : cep11projetport@gmail.com

Fait à Bujumbura, le ..14../11/2026

Directeur Général de l'Autorité Maritime et Portuaire du Burundi

Hon. Godelième NININAHAZWE